

petite enfance

**VOUS ETES PARENT  
ET TRAVAILLEZ  
EN HORAIRES ATYPIQUES**



**Mamhique**

Modes d'Accueil Mutualisés en Horaires atypiques



## Pourquoi ?

Pour les besoins de votre administration, vous travaillez en horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, les jours fériés, les week-end, les nuits...).

Ces contraintes peuvent amener à :

- **Des difficultés et coûts de garde de vos enfants importants**
- **Du stress et une baisse d'efficacité dans votre travail**
- **Des retards répétés**

Pour pallier cela, la Mutualité Enfance Famille a créé un service MAMHIQUE, qui vous permettra de :

- **Baisser les coûts de garde dus à l'atypie de vos horaires**
- **Améliorer votre qualité de vie et celle de vos enfants**
- **Travailler plus sereinement et efficacement**

Les services du Dispositif Mamhique vous sont proposés par votre Action Sociale Interministérielle et/ou votre Administration, pour un accueil régulier ou occasionnel.

Ils en parlent !

### Maman bénéficiaire de MAMHIQUE

« MAMHIQUE est une réponse adaptée à mes besoins spécifiques. Mon mari et moi travaillons de nuit et trouver une assistante maternelle pour deux jeunes enfants n'est pas facile. MAMHIQUE m'a aidé à trouver une solution et mes enfants sont gardés en toute sécurité, leurs rythmes sont respectés. Sans MAMHIQUE, je n'aurais pas pu continuer à travailler ».

ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER • CONCILIER



## Comment ?



## Pour qui ?

Un service qui répond aux attentes de chaque acteur :

- **L'Etat et ses établissements publics**
- **Parents**
- **Enfants de 0 à 12 ans**
- **Professionnels de la petite enfance**



## Quelle réponse ?

Mamhique :

- **Propose un service personnalisable et adaptable à votre propre situation**
- **Garantit un tarif encadré et limite les surcoûts dus à l'atypie**
- **Soutient la recherche et favorise la mise en lien avec un professionnel de la petite enfance, au plus près de chez vous**
- **Est complémentaire à d'autres services d'accueil du jeune enfant**

## Quel coût ?

- **Salaire du professionnel de la petite enfance**



### Aides ?

- **PAJE** Aides reçues par la CAF ou la MSA
- **CMG**
- **ICHA** CESU reçus chaque mois par l'employeur par l'intermédiaire du service

- **Coût du service assuré par l'Etat, Préfecture de Région**

## Quelles aides ?

- **Des ICHAS versées sous forme de CESU par votre administration ou votre action sociale interministérielle, par l'intermédiaire du service, pour compenser le surcoût lié aux horaires atypiques**

Mamhique est un dispositif soutenu par la CAF

Quel contact ?

Christelle OULD BEZIOU, Assistante  
[petite.enfance@mutualiteenfancefamille.fr](mailto:petite.enfance@mutualiteenfancefamille.fr)  
 02.96.75.63.64

[www.mutualiteenfancefamille.fr](http://www.mutualiteenfancefamille.fr)

